

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 25/11/2011

**PRESENTS** : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, BOURDELOT Jérôme, BOURDELOT Magalie, COTTE Blaise, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, SALEM Décio, SENAC Gilbert

**REPRESENTES** : Pouvoirs de MOLES Jean-Luc à M. COTTE, ROUGET Christian à M. SENAC  
*Madame Nathalie FONT a été élue secrétaire de séance.*

M. le Maire ouvre la séance et accueille les cinq nouveaux conseillers municipaux élus dimanche 27 novembre 2011 au deuxième tour des élections municipales partielles. La liste électorale comprenant 425 inscrits, 96 personnes ont votées et 79 personnes se sont exprimées. Les résultats sont : Magalie Bourdelot (79 voix), Jérôme Bourdelot (78 voix), Nathalie Font (78 voix), Jean-Louis Fraysse (78 voix) et Décio Salem (78 voix).

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil. M. le Maire informe qu'il a précisé avec Alsatis le contenu du devis pour le remplacement de l'installation téléphonique de la mairie, lequel investissement est reporté en 2012. Il a transmis à la mairie de Donneville la délibération du conseil municipal sur l'enclave du Taros. Il attend un devis du Sicoval pour le chemin de Patras.

### D2011/60. REGIME INDEMNITAIRE DES REGIES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un régisseur de recettes va être nommé conformément à la délibération en date du 07 octobre 2011 qui institue une régie de recettes pour la cantine et garderie scolaire.

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une indemnité de responsabilité, dans la limite des taux en vigueur, pour les régisseurs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs de la commune au taux prévu par l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents

- charge M. le Maire d'arrêter le montant individuel annuel à verser aux agents concernés, en fonction du montant moyen des recettes mensuelles encaissées.

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le conseil municipal propose d'informer les usagers du nouveau système de paiement des factures cantine et garderie par un courrier individuel qui sera joint à la facture, dès que le système sera opérationnel. M. Beder présente les trois tarifs différenciés qui seront proposés aux familles pour la cantine en fonction de leur quotient familial. D'après la dernière réunion du comité syndical du SIVURS, il pense qu'il n'y aura pas de hausse du prix des repas livrés à répercuter. Ces tarifs différenciés feront l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal. M. Salem relève qu'un décalage de un ou même deux ans entre l'imposition et la situation réelle peut masquer des difficultés. M. Bolet et M. Beder rappellent que, dans ce cas, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut aussi allouer des facilités et aides aux familles en difficulté.

**D2011/61. REVISION DES TARIFS DES VISITES SCOLAIRES AU MOULIN A VENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de groupe des visites scolaires au moulin à vent adoptées le 09 novembre 2007, compte-tenu de l'évolution de la gestion de ces visites (personnel, organisation, contenu,...).

Il rappelle le principe de ces visites, lesquelles consistent en l'accueil d'une classe par demi-journée, pour une durée totale de deux heures, répartie en un ou deux groupes tournant sur trois ateliers différents, s'inspirant tous du thème du moulin.

Il propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- 4 € par élève à facturer à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) pour les écoles publiques

- 4,50 € par personne pour les autres structures accueillant des enfants (écoles privées, centres de loisirs,...), ou 1.50 € pour chacun des trois ateliers proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1 (Mme Noyrit)*

Mme Noyrit demande les raisons de l'augmentation des tarifs. M. Bolet explique qu'ils tiennent compte des frais réels d'organisation de ces visites, notamment les frais de personnel (frais de coordination et d'animation des visites), qui ont été calculés par Mlle Albarède. M. Salem propose de contacter les OCCE des départements voisins (Aude et Ariège) pour élargir le réseau de communication.

**D2011/62. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), une convention a été signée en 1996 entre les communes de Montbrun-Lauragais et Corronsac, renouvelée par une nouvelle convention signée le 05 novembre 2009 pour une durée de 3 ans, à savoir pour les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Cette nouvelle convention précise les modalités de durée, de suivi, d'application de la convention, de répartition des classes, de composition et de répartition des frais de fonctionnement qui seront calculés au prorata du nombre d'habitants (critère de la population Dotation Globale de Fonctionnement de l'année de facturation, soit 566 habitants pour Montbrun et 690 habitants pour Corronsac en 2011).

Les coûts de fonctionnement 2010-2011 sont les suivants :

- le coût de fonctionnement de l'école maternelle de Montbrun est de 105251,92 €, soit 57821,52 € à la charge de Corronsac et 47430,40 € pour Montbrun

- le coût de fonctionnement de l'école élémentaire de Corronsac est de 72516,59 €, soit 39837,94 € à la charge de Corronsac et 32678,65 € pour Montbrun

La somme due par Corronsac à Montbrun est donc de 57821,52 €.

La somme due par Montbrun à Corronsac est de 32678,65 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser à Corronsac la part des frais de fonctionnement en 2010-2011 et à demander le versement correspondant à la commune de Corronsac.

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

Le conseil municipal relève une consommation d'eau élevée. M. Bolet rappelle qu'une fuite d'eau du système d'arrosage intégré avait tardé à être repérée et se répercute encore sur la facture de cette année. Depuis, un relevé mensuel de l'ensemble des compteurs (eau et électricité) par le personnel communal a été mis en place pour éviter ces incidents. Il rappelle aussi qu'une directive de la DDASS a empêché de mettre en place l'alimentation des chasses d'eau par récupération d'eau de pluie, alors que c'est certainement le poste de consommation le plus élevé en maternelle.

**D2011/63. DECISION MODIFICATIVE N°5**

Article/Chap	Désignation	F/I	S	Opération	Voté	R/O	Type*
021/021	Virement de la section de fonct	I	R		6099,71 €	O	S à S
023/023	Virement section investissement	F	D		6099,71 €	O	S à S
1641/16	Emprunts en euros	I	D		355,00 €	R	
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	I	D		833,43 €	R	
16873/16	Dettes envers départements	I	D		1,00 €	R	
19873/16	Autres dettes - département	I	R		3957,50 €	R	
21318/21	Autres bâtiments publics	I	D	2011/04	400,00 €	R	
2135/21	Installations générales	I	D	2011/14	6099,71 €	R	
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	2011/11	2368,07 €	R	
673/67	Titres annulés (exerc.antér.)	F	D		4986,64 €	R	
722/042	Immobilisations corporelles	F	R		6099,71 €	O	S à S
7788/77	Produits exceptionnels divers	F	R		4986,64 €	R	

F/I : F= Fonctionnement I= Investissement

S : R= Recette, D= Dépense

R/O : R= Opération réelle, O= Opération d'ordre

S à S : Ordre de Section à Section

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

M. le Maire commente les principales opérations concernées ayant une incidence budgétaire :

- abonder de 400€ l'opération d'investissement de travaux à l'église la facture de réparation de la voûte de la sacristie,
- abonder des dépenses d'investissement en D1641 « emprunts en euros » pour le remboursement du prêt des travaux d'urbanisation RD24 d'un montant de 355 €,
- abonder des chapitres pour rembourser la caution aux anciens locataires de l'appartement communal
- intégrer des recettes perçues en fonctionnement (remboursements divers de frais d'avocats, de trop perçus...) à hauteur du déséquilibre en dépenses de fonctionnement, soit 4 986,64 €.
- afin de bénéficier du remboursement de TVA, transférer de la section fonctionnement à la section investissement les dépenses liées à la rénovation du logement communal (changements de volets et aménagement de la pièce du rez-de-chaussée) effectuée en régie.

**D2011/64. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE MONTBRUN-LAURAGAIS**

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montbrun-Lauragais.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-6, L 5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montbrun-Lauragais auquel la commune adhère,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montbrun-Lauragais est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les communes à raison de deux délégués titulaires par commune,

Considérant que la désignation des délégués a lieu par élection au scrutin secret à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les

conditions requises pour être conseiller municipal,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des deux délégués titulaires.

Après vote du conseil municipal, M. Jean-Louis FRAYSSE et M. Décio SALEM sont désignés à l'unanimité comme délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montbrun-Lauragais.

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

M. le Maire rappelle que ce syndicat regroupe quatre communes: Montbrun-Lauragais, Belbèze-Lauragais, Pouze et Espanès. Il précise que le comité syndical devra se réunir prochainement pour élire un président et un vice-président. Il ajoute que ce syndicat pourrait être dissous dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et de révision du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale). Le conseil municipal, sur ce point, a émis un avis favorable, à condition que le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) soit maintenu (délibération D2011/38 du 17 juin 2011). En l'absence d'assurance sur le fonctionnement du SDEHG dans ce nouveau cadre, le Conseil Général est défavorable à la suppression des syndicats primaires d'électricité.

## **D2011/65. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, il faut renouveler la composition de la Commission d'Appel d'Offres. M. Gil FAUCOUP et M. Jean-Luc MOLES ne sont plus membres de la commission, et il propose de nommer deux nouveaux membres.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mme Nathalie FONT et Mme Magalie BOURDELOT.

La composition de la commission est donc la suivante :

**Président :** M. Gérard BOLET, maire

**Suppléant :** M. René Lansoy, adjoint

**Titulaires :** Mme Catherine MONIER

M. Christian ROUGET

Mme Nathalie FONT

**Suppléants :** Mme Magalie BOURDELOT

Mme Maryse MIKOLAJCZAK

M. Jean-Marc BEDER

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

## **D2011/66. ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS**

M. le Maire rappelle que la commune de Montbrun-Lauragais est adhérente au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale) des Portes du Lauragais, et qu'à ce titre, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants siègent au comité syndical.

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, il propose de modifier la liste des délégués et propose la candidature de Mme Magalie BOURDELOT en tant que suppléante.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mme Magalie BOURDELOT.

Les délégués au SIVOS sont les suivants :

- délégués titulaires : M. Jean-Marc BEDER et Mme Catherine MONIER,

- déléguées suppléantes : Mme Hélène NOYRIT et Mme Magalie BOURDELOT

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

Mme Noyrit précise les compétences du SIVOS auxquelles la commune adhère : centre de loisirs, petite enfance, aides ménagères à domicile (comprenant les soins infirmiers, le portage des repas) et fourrière. Ces délégués seront ceux qui seront désignés par le prochain Conseil de Communauté du Sicoval comme représentants du Sicoval au SIVOS, suite au transfert de compétence.

**D2011/67. ELECTION DES DELEGUES AU SIVURS**

M. le Maire rappelle que la commune de Montbrun-Lauragais est adhérente au SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Restauration Scolaire), et qu'à ce titre un délégué titulaire et un délégué suppléant siègent au comité syndical.

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, il propose de modifier la liste des délégués et propose la candidature de Magalie BOURDELOT, en tant que suppléante.

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mme Magalie BOURDELOT.

Les délégués au comité syndical du SIVURS sont les suivants :

- délégué titulaire : M. Jean-Marc BEDER
- déléguée suppléante : Mme Magalie BOURDELOT

*Nombre de suffrages exprimés : 15*  
*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

**D2011/68. DECISION MODIFICATIVE N°6**

En raison du remboursement anticipé du prêt-relais pour les travaux d'urbanisation, il est nécessaire d'abonder l'article D1641 en investissement pour faire face à l'échéance 2012 du prêt contracté pour la construction de l'école. Il est proposé de transférer 19 227,96 € de l'article D2313-2011/11 (pool routier) non utilisés vers l'article D1641.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

*Nombre de suffrages exprimés : 15*  
*Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0*

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCID compte 13 membres : M. le Maire, en tant que président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Etant donné le départ de 3 membres (Mme Cellier Danielle, Mme Gaudillière Dominique et M. Brunel Pierre), il précise la nécessité de la compléter en proposant une nouvelle composition au directeur départemental de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui procèdera aux nominations.

Le conseil municipal propose la composition suivante :

- président : M. le Maire, Gérard BOLET
- 6 commissaires titulaires : M. BEDER Jean-Marc, M. DE LA HOZ Seraphin, M. DHERS Pierre, M. DUBAC Philippe, Mme MONIER Catherine, Mme NOYRIT Hélène
- 6 commissaires suppléants: M. COTTE Blaise, Mme MIKOLAJCZAK Maryse, M. LABAU André, M. BRUNEL Daniel, M. DELMAS Gilbert, M. SENAC Gilbert.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

A l'occasion du renouvellement partiel du conseil municipal, M. le Maire propose de faire le point et actualiser l'organisation des commissions communales. Il rappelle que formellement le maire est président de toutes les commissions.

Le conseil municipal décide de l'organisation suivante :

- commission Urbanisme animée par M. Gérard BOLET
- commission Information, Communication animée par M. René LANSOY
- commission Cohésion sociale et vie associative animée par M. Jean-Marc BEDER
- commission Environnement et Patrimoine animée par M. Blaise COTTE
- commission Finances animée par M. Gérard BOLET et Mme Catherine MONIER
- commission Travaux, Voirie, Accessibilité animée par M. Décio SALEM et M. Jean-Louis FRAYSSE

Membres des commissions :

- commission Urbanisme : M. Gérard BOLET, M. Jean-Marc BEDER, M. Blaise COTTE, M. René LANSOY, Mme Maryse MIKOLAJCZAK, M. Jean-Luc MOLES, M. Christian ROUGET, M. Gilbert SENAC, entrées de Mme Nathalie FONT, M. Jean-Louis FRAYSSE et M. Décio SALEM

- commission Information, Communication : M. René LANSOY, M. Jean-Marc BEDER, M. Gérard BOLET, M. Blaise COTTE, M. Jean-Luc MOLES, Mme Hélène NOYRIT, M. Christian ROUGET, M. Gilbert SENAC, entrée de M. Jérôme BOURDELOT
  - commission Cohésion sociale et Vie associative : M. Jean-Marc BEDER, M. Gérard BOLET, M. René LANSOY, Mme Maryse MIKOLAJCZAK, Mme Catherine MONIER, Mme Hélène NOYRIT, M. Christian ROUGET, M. Gilbert SENAC, entrée de M. Décio SALEM
  - commission Environnement et Patrimoine : M. Blaise COTTE, M. Gérard BOLET, M. René LANSOY, M. Jean-Luc MOLES, M. Christian ROUGET, entrées de Mme Magalie BOURDELOT, M. Jérôme BOURDELOT, Mme Nathalie FONT, M. Jean-Louis FRAYSSE et M. Décio SALEM, sortie de Mme Maryse MIKOLAJCZAK
  - commission Finances : M. Gérard BOLET, Mme Catherine MONIER, M. Jean-Marc BEDER, M. Jean-Luc MOLES, Mme Hélène NOYRIT, entrées de Mme Nathalie FONT et M. Décio SALEM
  - commission Travaux Voirie Accessibilité : M. Gérard BOLET, M. Jean-Luc MOLES, M. Christian ROUGET, M. Gilbert SENAC, entrées de M. Décio SALEM, M. Jean-Louis FRAYSSE, M. Jérôme BOURDELOT et Mme Nathalie FONT
- Le Conseil Municipal propose d'informer les habitants de cette nouvelle composition et de leur possibilité de participer à ces commissions dans le prochain Pistarel. M. Jérôme BOURDELOT se propose pour mettre en place un agenda partagé des commissions sur le site internet de la commune.

## COMMISSIONS DU SICOVAL

Etant donné le renouvellement partiel du conseil municipal, M. le Maire propose de revoir l'organisation des commissions du Sicoval. Le conseil municipal approuve l'organisation ci-dessous.

Commission des charges transférées du Sicoval :

- Délégué titulaire : M. Gérard BOLET
- Délégué suppléant : M. René LANSOY

Conseil Communautaire du Sicoval :

- Délégué titulaire : M. Gérard BOLET
- Délégué titulaire : M. René LANSOY

Commissions thématiques du Sicoval :

- Agenda 21 : M. Gérard BOLET, entrée de Mme Magalie BOURDELOT
- Collecte, traitement et valorisation des déchets : M. Gérard BOLET
- Politique de l'eau : M. Christian ROUGET
- Solidarité et Cohésion sociale : Mme Hélène NOYRIT
- Aménagement de l'espace et PLH : M. Gérard BOLET, entrée de M. Jean-Louis FRAYSSE
- Economie et Emploi : Mme Catherine MONIER
- Environnement : M. Blaise COTTE, entrée de M. Jean-Louis FRAYSSE
- Finances : M. Gérard BOLET
- Transports et déplacements : M. Jean-Marc BEDER , sortie de Mme Maryse MIKOLAJCZAK
- Culture, sport et loisirs : M. René LANSOY, sortie de M. Gilbert SENAC
- Equipement, services aux communes et travaux : entrée de M. Jean-Louis FRAYSSE

Groupes de travail du Sicoval :

- Administration générale : M. Gérard BOLET
- Coopération décentralisée : sortie de Jean-Luc MOLES
- Agriculture : M. Christian ROUGET, entrée de M. Jean-Louis FRAYSSE

Commissions réglementaires du Sicoval :

- Comité Technique Paritaire : M. Gérard BOLET
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : sortie de Jean-Luc MOLES, entrée de M. Jean-Marc BEDER , M. René LANSOY (groupe jeunesse, citoyenneté, sécurité routière)

## POINT SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES

M. le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils de communauté auront lieu lundi 04 et lundi 15 décembre, puis lundi 9 janvier 2012. Il y aura notamment des votes sur la composition du CIAS (notre représentante est Mme MONIER et sur le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de l'agglomération toulousaine : le Sicoval, ainsi que la commune, avaient émis un avis défavorable (D2011/31 du 06 Mai 2011), mais l'accord récent pour le prolongement de la ligne de métro jusqu'à Labège intervenu entre le Sicoval et Tisséo-SMTC amène à revoir cette position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

### Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2011</i> .....	<i>1</i>
<i>D2011/60. Régime indemnitaire des régies</i> .....	<i>1</i>
<i>D2011/61. Révision des tarifs des visites scolaires au moulin à vent</i> .....	<i>2</i>
<i>D2011/62. Frais de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2010-2011</i> .....	<i>2</i>
<i>D2011/63. Décision Modificative n°5</i> .....	<i>3</i>
<i>D2011/64. Election des délégués au syndicat intercommunal d'électricité de montbrun-lauragais</i> .....	<i>3</i>
<i>D2011/65. Commission d'Appel d'Offres (CAO)</i> .....	<i>4</i>
<i>D2011/66. Election des délégués au SIVOS</i> .....	<i>4</i>
<i>D2011/67. Election des délégués au SIVURS</i> .....	<i>5</i>
<i>D2011/68. Décision modificative n°6</i> .....	<i>5</i>
<i>Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</i> .....	<i>5</i>
<i>Commissions communales</i> .....	<i>5</i>
<i>Commissions du Sicoval</i> .....	<i>6</i>
<i>Point sur les transferts de compétences</i> .....	<i>6</i>
<i>Questions diverses</i> .....	<i>7</i>

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 <sup>er</sup> adjoint	J.M. Beder 2 <sup>ème</sup> adjoint	B. Cotte 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. Bourdelot
J. Bourdelot	N. Font	J.L. Fraysse	M. Mikolajczak	J.L. Moles  Pouvoir à M.Cotte
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget  Pouvoir à M. Senac	D. Salem	G. Sénac